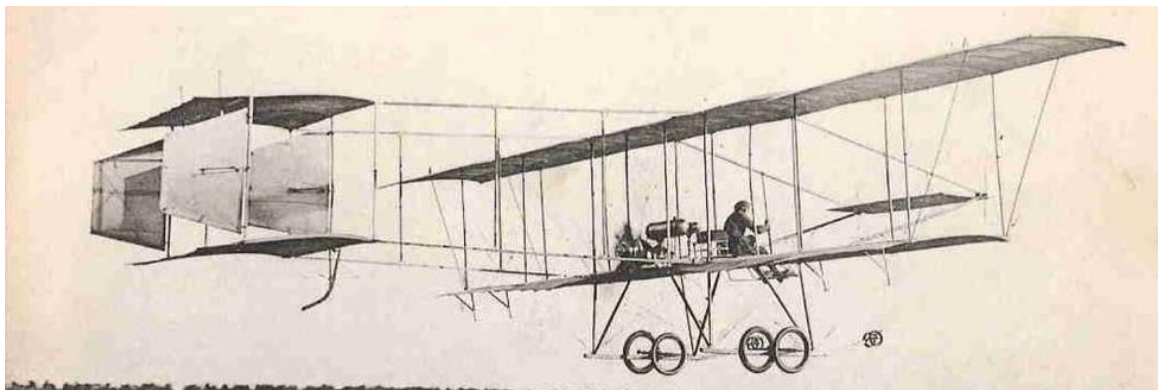




A la France donnons des ailes ! (1)

C'est avec un grand intérêt que l'armée suit le développement de l'aviation au début du 20^{ème} siècle. Dès 1909, le ministère de la guerre octroie un budget pour étudier l'application militaire de cette invention. En 1910, l'Etat major engage des avions au côté de dirigeables lors des grandes manœuvres de Picardie. Le brevet de pilote militaire est créé en 1911 et la loi du 29 mars 1912 consacre l'aéronautique aux côtés des quatre armes traditionnelles que sont l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie militaire.

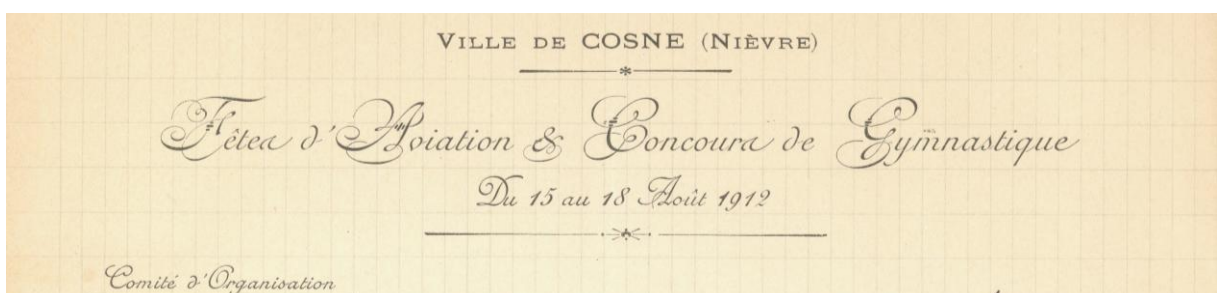
Dans toute la France, l'engouement est immense. Créé en 1912, le Comité national de l'aviation militaire se charge de rassembler les dons des particuliers, des associations, en vue de financer l'achat d'avions, d'installations et de matériels destinés à l'aéronautique militaire.



Biplan Farman piloté par Gourgneuheim

Devant « l'enthousiasme de la France entière pour doter l'armée d'une nombreuse flottille aérienne », les Cosnois veulent eux aussi contribuer à l'effort national. M Bureau, président de la Cosnoise (2), espère que « Cosne comme les autres villes mènera à bien l'œuvre entreprise » et propose d'organiser des fêtes d'aviation et de gymnastique, du 15 au 18 août 1912, afin de récolter des fonds.

Toutefois, bien que « la Cosnoise ait entrepris le projet de la fête, elle ne veut pas seule être chargée de l'organisation et elle a décidé que, sans distinctions de caste ou d'opinion, toutes les personnes qui voudront bien donner leur concours pour la réussite des fêtes seraient admises dans le Comité [d'organisation]. »



En-tête de lettre du Comité d'organisation des fêtes

La Cosnoise convoque donc, « par voie d'affiches, les commerçants, industriels et autres habitants de la ville à une réunion, le lundi 4 mars 1912, salle de l'ancien tribunal, à 8h30 du soir, dans le but de nommer une commission chargée d'élaborer le programme des fêtes et d'en étudier les voies et moyens. » Une centaine de personnes répondent à l'appel.

Afin « d'apporter les ressources nécessaires à l'organisation des fêtes », le Comité décide de lancer une souscription auprès de la population et de déposer des tronc chez les limonadiers et les coiffeurs. Il programme aussi un concert, une kermesse, une conférence et une tombola. Une lettre est adressée aux maires des communes de l'arrondissement afin de solliciter le vote de subventions.

Le 6 juillet 1912, une convention est signée avec Robert Carnus, chargé de mettre sur pied un meeting d'aviation sur le terrain de la Folie (3) avec le concours de deux aviateurs, MM Duval et Hanouille. Un arrêté municipal stipule que « dans le but de prévenir les accidents pouvant survenir par suite des pannes de moteur entraînant des atterrissages imprévus en dehors de la piste réservée aux aviateurs, la circulation et le stationnement des voitures et des piétons seront interrompus pendant les séances d'évolution des aéroplanes dans un rayon de 300 mètres autour du champ d'aviation. »

Le 27 juillet une conférence sur l'aviation est organisée au théâtre de Cosne, au profit des fêtes, avec projections lumineuses et le concours de la fanfare municipale.

**COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES D'AVIATION & DE GYMNASTIQUE
DE COSNE**

**Le Samedi 27 Juillet 1912, à 8 h. et demie du soir
SALLE DU THÉÂTRE**

Avec le concours de la **FANFARE MUNICIPALE**

CONFÉRENCE SUR L'AVIATION

avec projections lumineuses, au profit des Fêtes de Cosne
par **M. JAMES**, Ingénieur, délégué de l'Association générale aéronautique.

PRIX DES PLACES :
Loges et Orchestre, 1 fr. ; Parterre et Premières, 0,50 ; Secondes, 0,25 ; Troisièmes, 0,20 c.
Les tickets des bons d'entrée seront valables pour les places à 0 fr. 50 et 1 fr.


Le bureau de location sera ouvert le **SAMEDI 27**, de 1 à 3 heures.

Le Secrétaire général,
ABONNET.

Les Présidents du Comité,
G. PETIT et M. EYHERALDE.

Cosne - Imprimerie BOURBA

Affiche annonçant la conférence sur l'aviation

VILLE DE COSNE (Nièvre)  VILLE DE COSNE (Nièvre)

Concours National de Gymnastique

Organisé par le Comité des Fêtes de Cosne
Avec la collaboration de la Société de Tir et de Gymnastique "La Cosnoise" (S. A. G. n°1781)
Les 15 et 16 Août 1912

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CAMARADE,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'un grand Concours national de Gymnastique aura lieu à Cosne, les 15 et 16 Août prochain et que cette manifestation sportive sera suivie de deux journées de Fêtes d'aviation les 17 et 18 Août.

Nous convions bien cordialement votre excellente Société à prendre part à ce tournoi gymnique, vous assurant à l'avance du chaleureux accueil de la population cosnoise qui sera heureuse de vous recevoir et de vous fêter.

Cosne est délicieusement située sur les bords de la Loire et du Nohain et se trouve à proximité du canal, avec de charmantes promenades ombragées. Le tempérament hospitalier de ses habitants, les vignobles réputés de la contrée et la facilité des communications nous font espérer que vous répondrez en grand nombre à notre invitation.

Les préliminaires imposés seront ceux de la Fête fédérale qui a lieu cette année à Tunis.

Le Concours comportera : 1° simultané ; 2° alternatif ; 3° pupilles ; 4° sections féminines ; 5° batteries et sonneries ; 6° championnat artistique.

De très importants prix en espèces seront distribués aux Sociétés, en outre des objets d'art, médailles et diplômes.

Ci-contre nous vous remettons un bulletin d'adhésion de principe que nous vous prions de remplir et de nous retourner avant le 20 Avril. Dès réception de votre adhésion, nous vous adresserons le règlement général et le programme actuellement en préparation.


Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Camarade, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président du Concours, *Les Présidents du Comité d'Organisation,*
L. BLANC *, **M. EYHÉRALDE** *, **A. BUREAU** Q I.,
Chef de Bataillon de Réserve. Chef de Bataillon en retraite. Président de "La Cosnoise".

N.-B. — La Fête gymnique des Sociétés fédérées de la Nièvre (Championnat) aura lieu le 15 Août.

COSNE. — IMP. A. BUREAU.

Invitation adressée aux sociétés de gymnastique

VILLE DE COSNE  VILLE DE COSNE

Union des Sociétés de Gymnastique de France

Concours National de GYMNASTIQUE

des 15 et 16 Août 1912

Championnat de la Nièvre : le 15 Août
Concours National : le 16 Août

Règlement et Programme

COSNE. — IMP. A. BUREAU.

Programme du concours de gymnastique

8^e Fête-Concours

de l'Association des Sociétés de Gymnastique de la Nièvre
ORGANISÉE PAR « LA COSNOISE » (S. A. G. 1781)
Le 15 Août 1912

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — La Fête-Concours se compose :

- 1° D'un *Concours Individuel* (Championnat de la Nièvre), ouvert à tout Moniteur ou Gymnaste faisant partie d'une Société de l'Association, et ayant au moins trois mois d'inscription à sa Société au moment du Concours ;
- 2° D'un *Concours de Course en Section* ;
- 3° D'une *Fête Gymnique*.

ART. 2. — Le Concours individuel commencera à 9 heures du matin ; les Sociétés ne pourront présenter que quatre Gymnastes au maximum.

Ce concours comprendra cinq épreuves :

- 1° Un Exercice imposé à la Barre fixe ;
- 2° Un Exercice libre à la Barre fixe ;
- 3° Un Exercice libre aux Barres parallèles ;
- 4° Un Exercice libre aux Anneaux ;
- 5° Un saut imposé (hauteur et longueur combinées).

5 Epreuves × 20 = 100 points.

ART. 3. — Le Concours de Course aura lieu à l'issue du Concours individuel ; il n'est pas obligatoire pour les quatre gymnastes (minimum et maximum) de ce Concours.

ART. 4. — La Fête Gymnique, qui aura lieu l'après-midi, se composera :

- 1° D'un Défilé en ville ;
- 2° Des quatre Exercices préliminaires d'ensemble de la

Règlement du concours de gymnastique

VILLE DE COSNE (Nièvre)



GRANDES FÊTES D'AVIATION ET DE GYMNASTIQUE

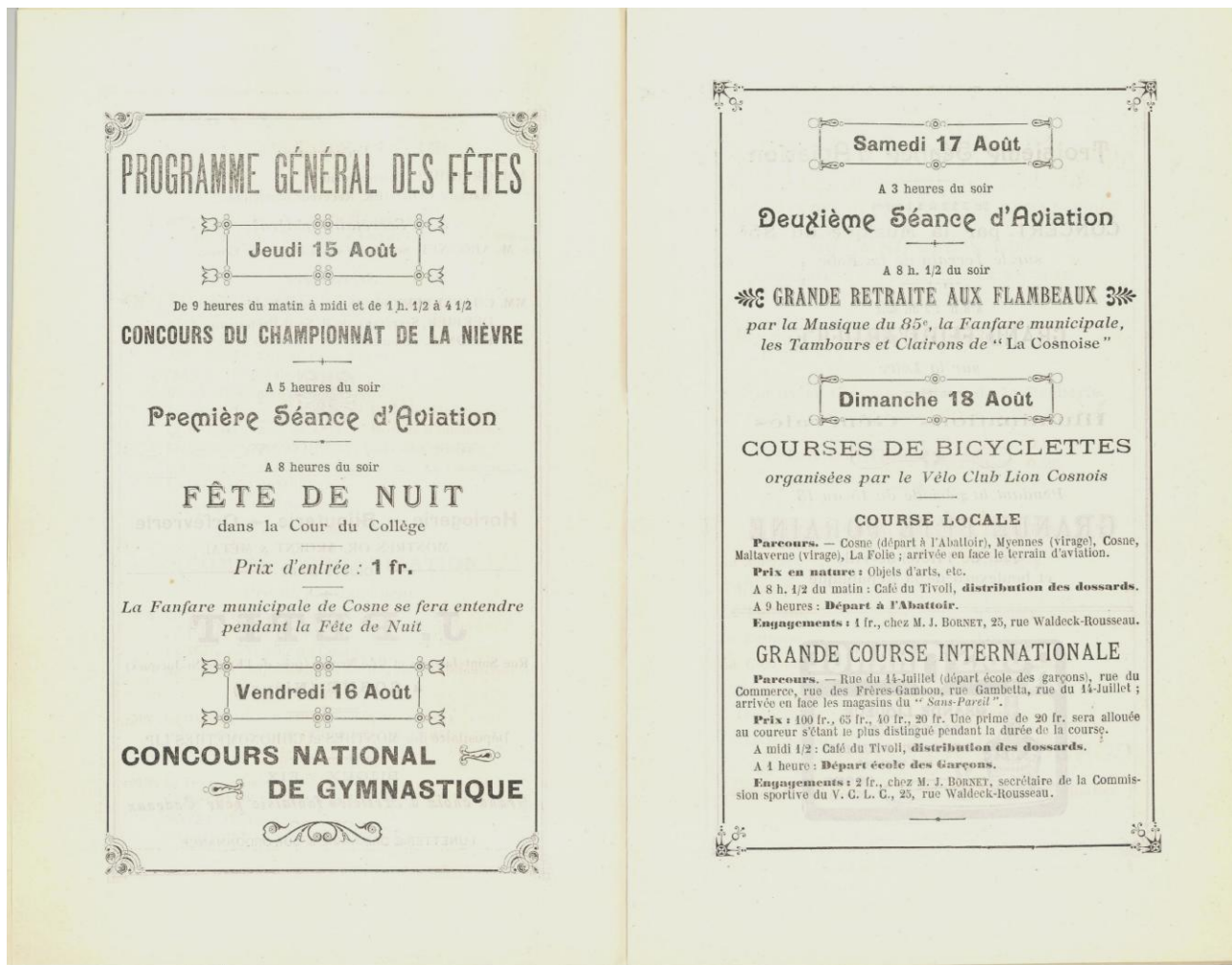
15 au 18 Août 1912

PROGRAMME OFFICIEL

PRIX : 0^f 15

COSNE. IMP. BOURRA. B^e DE LA RÉPUBLIQUE

Programme officiel des fêtes



Programme général des fêtes

Lors de l'assemblée générale du Comité, le 12 septembre 1912, le trésorier dresse le bilan financier des fêtes : 16 435 francs de recettes, 15 099 francs de dépenses, soit un bénéfice de 1 336 francs. L'assemblée « décide qu'une somme de 210 francs sera mise à disposition de la Ville pour rehausser l'éclat des fêtes de la Saint Michel et émet le vœu qu'elle soit autant que possible employée à un feu d'artifice ; que le solde sera ... affecté à l'établissement d'un relais d'aéroplane dont la création serait justifiée par la position de notre ville sur la ligne stratégique de Bourges à Clamecy. »

On est bien loin du vœu exprimé par le maire de Cosne lors du conseil municipal du 10 mars 1912 : les souscriptions adressées au Comité des fêtes d'aviation par toutes les municipalités de l'arrondissement pourraient, « en grossissant le produit des fêtes cosnoises d'août prochain, permettre peut-être de doter l'armée d'un aéroplane offert au nom de la Ville de Cosne et de l'arrondissement. »

(1) Titre d'un chant patriotique interprété par le célèbre chanteur Marcelly en 1913.

(2) La Cosnoise est une Société de tir, de gymnastique, de préparation militaire et de sports. Agréée en 1909, elle est née de la fusion de la Société de tir de Cosne, fondée en 1889, et de la Société de gymnastique La Cosnoise, fondée en 1893.

(3) La Folie est un domaine qui appartenait au docteur Jules Moineau et qui se situe aujourd'hui à l'entrée sud de la ville, à l'ouest du rond-point Monte Cassino, entre l'avenue du 85^{ème} de ligne et la rue La Fayette.

Sources Archives municipales de Cosne :

1 D 28 Registre des délibérations du conseil municipal, 1911-1917

1 H 55 Création et fonctionnement de la Société de tir de Cosne et de la Société de gymnastique La Cosnoise, 1889-1929

1 I 39 Organisation des fêtes d'aviation et de gymnastique, 1912